



MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

HENRY Christine - LAPEYRE Alain

Conseillers Municipaux :

AYMARD Jean-Pierre - RABILLARD Sylvie - SAPLANA Javier - CHAMBOVET Cyrielle
BOYER Marc - SERMENT Sandrine

Procurations :

CANESTRARI Véronique à BESNIER Didier - TARJON Isabelle à HENRY Christine
GREGOIRE Laurent à SERMENT Sandrine

Absent excusé :

LEVARDON Michel

Absents :

PROPHETE Anne-Laure – JOUFFRE Pierre

Secrétaire de séance :

HENRY Christine

M. BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

En préambule, M. le Maire indique que le point n°3 relatif aux indemnités des élus est retiré de l'ordre du jour.

Ordre du Jour modifié

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2019
2. Avenant n°1 à la convention d'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH
3. Demandes de subventions au titre de la DETR et DSIL
4. Motion de soutien à la filière vin
5. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

M. le Maire, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques à formuler. En l'absence de question il soumet le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. Avenant 1 au contrat de prestation de service pour le service d'assainissement collectif

M. le Maire explique que pour prendre en compte les évolutions du service actées par le comité de suivi de l'entente, un avenant à la convention doit être approuvé par les communes membres. Il donne lecture de tous les points de la convention modifiés par l'avenant, notamment : la liste des documents à fournir, les conditions d'inscription et les conséquences en cas de non réservation, le délais de réservation, les conditions de transport notamment pour les enfants en situation de handicap, le forfait de rémunération pour les adjoints pédagogique de direction et les conditions d'accueil dans les ALSH suivant les périodes.

M. le Maire rappelle que toutes ces évolutions ont été validées par la commission chargée du suivi de l'entente intercommunale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'entente intercommunale joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Mme SERMENT demande pourquoi le point relatif aux indemnités des élus a été supprimé de l'ordre du jour.

M. le Maire explique que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 prévoit une revalorisation des indemnités des élus des communes de moins de 3 500 habitants à partir de cette date. Il indique qu'il n'a toutefois pas jugé nécessaire de mettre en œuvre cette revalorisation pour la fin du mandat et que ce sujet sera débattu par la future municipalité.

3. Demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL

M. le Maire dit que comme chaque année, l'Etat attribuera des dotations de soutien à l'investissement qui doivent être sollicitées par les communes en début d'année. Il explique que 3 projets de la commune peuvent être éligibles au titre de la DETR et de la DSIL pour 2020.

• Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

M. le Maire présente la 2^e tranche du projet de renforcement de la DECI, pour un montant estimatif de 202 253 € avec un montant de dépenses éligible de 166 160 €. Il précise que les opérations en matière de DECI peuvent être subventionnées à hauteur de 80 %, avec un maximum de 125 000 €, contre 20 % pour les autres dossiers.

M. le Maire rappelle que Rochegude est une des rares communes à faire les investissements pourtant obligatoires dans ce domaine. Il précise que les travaux de la 1^{ère} tranche viennent d'être lancés, mais que pour s'assurer de bénéficier du taux exceptionnel de 80 % sur ces investissements, il faut que des communes fassent des demandes en la matière.

M. le Maire présente le financement de l'opération comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| - Coût du projet : | 202 253,00 € HT |
| - Montant éligible à la DETR : | 166 160,00 € HT |
| - Subvention DETR (75,23%) : | 125 000,00 € |
| - Autofinancement : | 41 160,00 € |

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la deuxième tranche des travaux de mise en conformité des moyens de lutte contre l'incendie,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter de l'Etat une subvention maximum au titre de la DETR pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

• **Restauration de l'Eglise Sainte-Anne**

M. le Maire rappelle le projet de restauration de l'église Sainte-Anne et la première tranche de travaux à réaliser sur le clocher de l'édifice.

Il précise que le département a attribué une subvention exceptionnelle de 48 000 € pour le financement de cette opération qui est projetée comme suit :

- | | |
|---------------------------|-----------------|
| - Coût du projet : | 132 000,00 € HT |
| - Subvention DETR (20%) : | 26 400,00 € |
| - Département : | 48 000,00 € |
| - Financement privé : | 5 000,00 € |
| - Autofinancement : | 52 600,00 € HT |

M. BOYER demande quand pourrait débiter l'opération.

M. STEMPFEL, Directeur Général des Services, répond que l'appel d'offre pour la sélection de l'architecte en charge du projet va être lancé dans les prochains jours. Il explique que le choix des entreprises pour la réalisation des travaux pourrait se faire dans l'été pour un démarrage des travaux au plus tôt en septembre.

M. AYMARD dit que ce calendrier est ambitieux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de restauration du clocher et de la toiture de la tour renaissance de Rochegude,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter de l'Etat une subvention maximum au titre de la DETR pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

• **Groupe Scolaire Simone Veil**

M. le Maire présente les investissements à réaliser au sein du groupe scolaire pour en améliorer la performance énergétique et offrir aux élèves un meilleur confort en été, à savoir :

- le remplacement des portes principales en bois,
- l'installation de stores aux fenêtres dépourvues de volet,
- la mise en place d'un brumisateur dans la cour de l'établissement.

Il présente le plan de financement suivant :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| - Coût du projet : | 18 078 € HT |
| - Subvention DETR / DSIL (20%) : | 3 616 € |
| - Autofinancement : | 14 462 € |

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'amélioration des performances énergétiques du groupe scolaire de Rochegude et de prise en compte du confort d'été,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter de l'Etat une subvention maximum au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Motion de soutien à la filière vin

M. le Maire dit au Conseil Municipal que le syndicat des vigneron des Côtes-du-Rhône et l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin (ANEV), suite aux surtaxations décidées par les Etats-Unis sur le vin français, ont sollicités les communes pour qu'elles apportent leur soutien à la filière viticole au travers d'une motion.

M. le Maire donne lecture du projet de motion proposé par ces 2 organismes.

M. AYMARD relève que la motion demande au Président de la République de renoncer à la taxation des GAFA pour négocier la levée des taxations sur le vin et s'interroge sur ce point.

Mme HENRY et M. BOYER disent que le contenu de cette motion ne va de toute façon pas faire changer les choses.

M. le Maire répond que le texte est proposé ainsi et qu'il faut conserver cette rédaction pour montrer le soutien de la commune à la filière.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de demander à Monsieur le Président de la République de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de demander que la filière vin bénéficie du statut de victime dans le conflit Airbus et la mise en place d'un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Questions diverses

- **Brexit**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courriel envoyé par des britanniques propriétaires d'une résidence secondaire à RocheGude. Ils y expliquent que le Brexit risque d'entraîner des contraintes dans leurs déplacements et de limiter la durée de séjour autorisée en France. Ils demandent au Conseil Municipal son soutien afin qu'ils puissent toujours venir à RocheGude avec un minimum de contraintes.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter une motion à destination du Président de la République.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Président de la République de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir aux citoyens britanniques propriétaires d'une résidence secondaire un statut leur permettant de continuer à profiter de leur bien en France avec la mise en place de démarches administratives simplifiées.

- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner et indique que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : K258 et 556, L599, 1645, 1646 et 1700

Il rappelle le problème des déclarations d'achèvement de travaux qui ne sont pas faites et ses conséquences lors de la vente des maisons concernées. Il précise que désormais, les non conformités sont systématiquement inscrites par la commune sur les DIA envoyées aux notaires.

M. le Maire signale aussi la difficulté posée par l'aire de retournement de l'impasse de la Riaille qui a été réalisée en partie sur le terrain d'un particulier. Il dit que comme la place ne peut pas être modifiée, un accord va devoir être trouvé avec les propriétaires.

M. BOYER demande la superficie concernée.

M. AYMARD demande qui a commis l'erreur.

M. le Maire répond que la place empiète d'une cinquantaine de m² sur le terrain privé et que l'erreur a été commise par Eiffage qui a réalisé les travaux.

Mme SERMENT demande si ça pose un problème pour la vente du terrain.

M. le Maire dit que non, mais que ça réduit la surface disponible sur le bien.

- **Raccordement à la station d'épuration de Suze-la-Rousse**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre lancé pour la réalisation du raccordement du réseau d'assainissement de Rochegude vers la station d'épuration de Suze-la-Rousse, 3 candidatures ont été reçues.

Il explique qu'une des entreprises a proposé une variante au projet avec une tuyauterie en fonte au lieu du PVC demandé.

M. le Maire indique que les tuyaux en PVC font 3m de long et ceux en fonte 6m et que par conséquent la canalisation en fonte permet d'avoir moins de raccords et de joints et donc moins de risques d'avoir des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau. Il souligne aussi la meilleure résistance du PVC dans le temps mais aussi le coût plus important de la fonte. M. le Maire rappelle aussi que sur le tracé prévu, l'eau est située à 1,5m à 2m de profondeur et que le réseau va être soumis à cet environnement particulier.

M. AYMARD demande si les variantes étaient autorisées au marché.

M. le Maire répond que oui.

M. SAPLANA dit que la fonte ne bouge pas dans le temps et que dans certaines communes, des canalisations en fonte de l'époque napoléonienne sont encore en place, alors même qu'elles sont de moins bonne qualité que celles fabriquées actuellement.

M. BOYER souligne aussi la meilleure qualité de la fonte sur le PVC.

A l'unanimité les Conseillers Municipaux approuvent la prise en compte de cette variante dans l'analyse des offres.

- **Skate-park**

M. le Maire fait part de son inquiétude de voir le skate-park de moins en moins utilisé pour le skateboard et de plus en plus par des motos. Il souligne aussi la présence de plus en plus régulière de jeunes qui traînent et de l'accroissement des dégradations sur le site.

M. le Maire dit qu'il faudra réfléchir à l'avenir de l'équipement si des problèmes de sécurité persistent.

M. SAPLANA indique que l'équipement a l'inconvénient d'être caché et d'offrir de la discrétion, mais que sa disparition serait dommage.

- **Travaux d'enfouissement du réseau électrique**

Mme SERMENT dit avoir été interrogée sur la possibilité du déploiement de la fibre optique en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques réalisé par ENEDIS, notamment quartier du Marteau. Elle souhaite avoir des précisions à ce sujet.

M. le Maire répond que la commune s'est penchée sur cette possibilité. Il explique que la compétence est intercommunale et que l'organisme qui porte le projet de déploiement de la fibre dans le

département a été saisie de cette question. M. le Maire dit que l'organisme n'a pas souhaité profiter de l'opération pour enterrer la fibre préférant privilégier un passage futur en aérien. M. le Maire regrette cette décision d'autant plus qu'ENEDIS ne pourra pas supprimer les poteaux électriques qui supportent le réseau téléphonique.

M. le Maire dit aussi déplorer le désengagement d'Orange, qui n'investit plus aujourd'hui sur son réseau.

M. BOYER en demande les motifs.

M. le Maire répond qu'avec le déploiement de la fibre optique, Orange n'entretient plus le réseau cuivre qui sera bientôt obsolète et dont les défaillances encourageront les clients à prendre des abonnements à la fibre.

- **Travaux Grand-Rue**

M. le Maire indique que la finalisation des travaux qui était prévue pour la fin du mois de janvier a été repoussée au début du mois de février. Il explique que des malfaçons ont été constatées par la commune qui a exigé de la part de l'entreprise des reprises, notamment au niveau de l'épaisseur des enrobés.

- **Concert**

Mme SEMRENT informe le Conseil Municipal du concert organisé à l'église le dimanche 16 février.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Didier BESNIER